**Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du mercredi 12 Juin 2019**

***Etaient présents*** : Gaëlle Arnaud, Marc Broc, Marcel Gagne, M. Goudard, Sandra Lombardi, Paulette Prades, Marie Andrée Quintin, Jean Yves Reynaud

***Etaient excusés*** : Christiane Avond, Denis Faynel, Jean Pierre Louveton

1. **Point sue l’aménagement du bourg**

Le cabinet Arpentam n’a pu se libérer pour assister à la séance du Conseil Municipal.

Un nouveau rendez-vous sera fixé prochainement afin d’approuver leur projet, de déterminer les phases des travaux et de lancer le permis d’aménager.

Une consultation sera lancée en Septembre.

1. **Adressage : validation des voies**

Chaque conseiller municipal était chargé de vérifier le nom des rues ainsi que la numérotation dans son secteur d’habitation.

Les noms ont été validés.

La mairie fournira les numéros aux propriétaires, lesquels auront la charge de la pose, de l’entretien et de l’éventuel remplacement de cette plaque.

1. **Retrait de la commune de Saint Pal de Senouire de la Communauté d’Agglomération**

La raison évoquée concernant cette demande de retrait, concerne la gestion de l’eau.

La Communauté d’Agglomération a voté son retrait.

Le Conseil Municipal de Ceyssac fait de même.

1. **Fixation du nombre et répartition des sièges au Conseil Communautaire à partir de 2020**

La répartition des sièges se fait en fonction du nombre d’habitants.

Les petites communes en ont un seul. Sur 73 communes, 65 en ont un seul et constituent la majorité.

L’accord local fixe à 97 sièges (avec la commune de Saint Pal de Sénouire) ou 96 sièges (sans Saint Pal de Sénouire) en conseil communautaire.

1. **Modification de la délibération 15-2018 relative à la participation communale pour les enfants fréquentant les centres de loisirs.**

Selon l’ancienne délibération, les organismes faisaient la demande auprès de la mairie qui payait les centres de loisirs.

Désormais ce sera aux familles de faire la demande en mairie, laquelle remboursera ces familles à hauteur d’une fois par an. Nous procèderons comme pour la cantine

En revanche avec Chadenac et Espaly , nous poursuivrons l’ancien système.

1. **Affaires diverses**

Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 17 Novembre 2019. Nous pouvons commencer à prospecter pour retenir une salle de restaurant pouvant accueillir une cinquantaine de personnes.